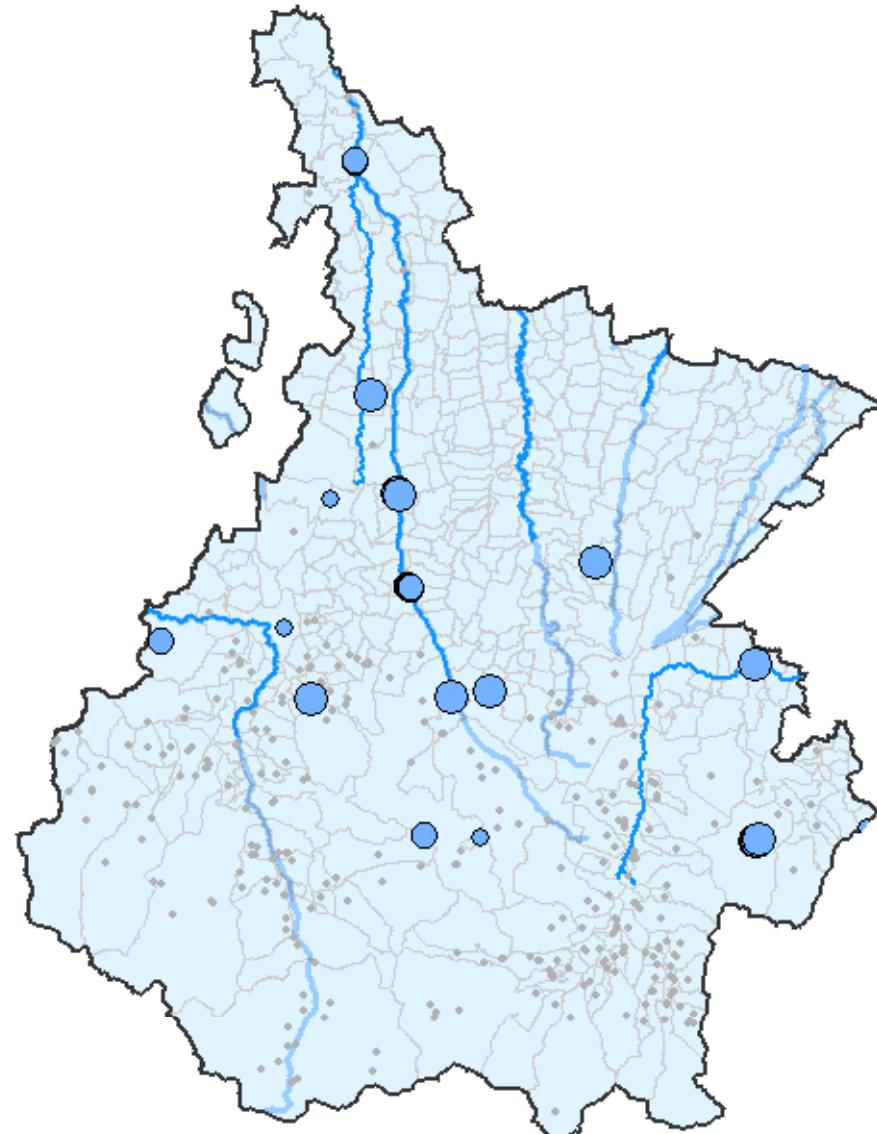


Substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) : Valeur maximale des résultats dans les eaux brutes destinées à la production d'eau destinée à la consommation humaine

Département des HAUTES PYRENEES

Situation au 14/01/2026



0 5 10 20 Km

Limites communales

Captages AEP sans données disponibles à ce jour

Suivi PFAS dans les eaux brutes exploitées pour l'AEP

● Analyse conforme à la limite de qualité des eaux brutes

○ Analyse dépassant la limite de qualité des eaux de consommation nécessitant une action correctrice avant mise en distribution

● Analyse non conforme à la limite de qualité des eaux brutes

Production journalière des captages suivis

○ ≤10 m³/j

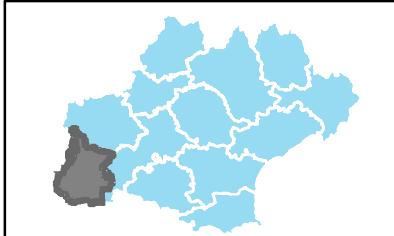
○ 10 > m³/j ≤100

○ 100 > m³/j ≤1000

○ > 1000 m³/j

Limite de qualité dans les eaux brutes
Somme des PFAS : 2 µg/L

Limite de qualité dans les eaux de consommation
Somme des PFAS : 0.1 µg/L



● ARS Occitanie - DD65

10 rue de l'Amiral Courbet CS 11336
65013 Tarbes
ars-oc-dd65-pgas@ars.sante.fr